

Le 7 mars sera journée de grève interfédérale

Pas de compromission ! L'action !

Suite à la réunion du 14 février 2017 dans les services de Matignon, la proposition faite de mesures nouvelles relatives à la longue maladie, aux IME (Indemnités Moyens d'Existence) a mené à la mise en place d'une réunion relative à l'évolution du régime de l'invalidité.

FO Énergie et Mines a depuis réitéré ses positions fermes concernant les dommages occultés par une certaine inclination à crier victoire sur l'ensemble du dossier « Activités sociales ».

Il ne peut s'agir en aucun cas de faire disparaître, à raison de quelques millions supplémentaires dont la gestion restera à désirer, le **plan social qui frapperait inmanquablement les personnels visés** par cette plateforme.

L'empressement des pouvoirs publics et des employeurs est tel que les dates proposées ne laissent que peu de temps aux organisations syndicales pour communiquer.

Pour celles qui en font usage, il est encore plus improbable que la démocratie syndicale ait le temps de prendre tout son sens.

Mais comment apprécier le fait que **les employeurs osent nous proposer la date du 7 mars pour tenir cette réunion ?**

Comment imaginer que seul le hasard amène au choix de la date du mouvement interfédéral dont, nous le rappelons, les principales revendications portent l'exigence d'une ouverture de négociation sur les salaires, la défense des emplois et des services publics de l'énergie ?

C'est pour nous une évidence ; nulle organisation syndicale ne saurait se plier à ce qui ne peut être « apprécié » autrement que comme une provocation fortement déplacée !

Nous n'en doutons, pas, la force d'une interfédérale peut imposer que d'autres dates soient proposées.

FO Énergie et Mines, respectueuse des engagements pris en interfédérale, respectueuse de ce que ses adhérents, et plus largement les salariés des IEG, sont en droit d'attendre, **ne saurait siéger un jour de grève nationale dans une réunion** dont le sens reste inquiétant et dont l'issue **pourrait bien aboutir à la réécriture du Statut national du personnel des IEG.**